

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI

PREFECTURE DE KOUSSEKI

SECRETARIAT PARTICULIER



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

FAR NORTH REGION

LOGONE AND CHARI DIVISION

DIVISIONAL OFFICE OF KOUSSEKI

PRIVATE SECRETARY

DÉCISION N° 011 /D/K23/SP/2023 DU 21 SEPT 2023

PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE AU DOSSIER DE
DEMANDE DE COTATION N°004/DDC/K23/CDPM/2023 DU 18/08/2023 POUR L'ACQUISITION
D'UNE PIROGUE A COQUE AMENAGEEE ET D'UN MOTEUR DE 40 CV AVEC DES
EQUIPEMENTS DE SECURITE EN VUE DU DEPLACEMENT DES POPULATIONS DES
ARRONDISSEMENTS DE LOGONE-BIRNI ET ZINA, DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI,
REGION DE L'EXTREME-NORD

Le Préfet du Département du Logone et Chari, Autorité Contractante,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n°2002/003 du 19 avril 2002 portant Code Général des Impôts ;

Vu la Loi n°2021/025 du 16 décembre 2021 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022 ;

Vu le Décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;

Vu le Décret n°2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal des marchés publics ;

Vu le Décret n°2013/271 du 05 août 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des marchés Publics ;

Vu le Décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le Décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le Décret N° 2022/302 du 14 juillet 2022 portant nomination de Monsieur FOMBELE Mathias TAYEM aux fonctions de Préfet du Département du Logone et Chari ; .

Vu la Circulaire n°003/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des marchés publics ;

Vu les circulaires n°002 et n°003/CAB/PM du 31 janvier 2011 qui précisent les modalités de mutation Économique des Marchés publics ;

Vu la Circulaire n°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;

Vu la lettre circulaire N°001/LC/PR/MINMAP du 23 août 2012, précisant les modalités de transfert des dossiers de la compétence des Commissions Centrales de Passation de Marchés du Ministère des Marchés Publics ;

Vu La Circulaire N°00000456/C/MINFI du 30 décembre 2021 portant Instructions relatives à l'exécution des lois de Finances au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2022;

Vu le Procès-verbal portant proposition d'attribution de la Commission Départementale de Passation des Marchés Publics du Logone et Chari en date du 15 septembre 2023 en faveur de l'ETS ALH SOUMAILA pour un montant corrigé detreize millions cinq cent vingt mille (13 520 000) francs CFA toutes taxes comprises ;

DÉCIDE

Article 1^{er}: L'Entreprise ALH SOUMAILA, BP 48 KOUSSERI est retenue comme attributaire de la Lettre-Commande relative à l'acquisition d'une pirogue à coque aménagée et d'un moteur de 40 CV avec des équipements de sécurité en vue du déplacement des populations des Arrondissements de Logone-Birni et Zina, Département du Logone et Chari, Région de l'Extrême - Nord, pour un montant corrigé detreize millions cinq cent vingt mille (13 520 000) de francs CFA toutes taxes comprises .

Article 2: Le présente Lettre-Commande est exécutée dans un délai de soixante (60) jours calendaires à compter de la date de notification de l'ordre de service de livraison de la prestation par le Chef de Service du Marché.

Article 3 :La présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera./-

AMPLIATIONS :

- ARMP-EN/Mra
- DDMINEPAT-LC
- DDMINMAP-LC
- PDTCDMP-LC
- INTERESSEE
- AFFICHAGE
- CHRONO/ARCHIVES

Kousseri, le

1 SEPT 2023

LE PREFET,

FOMBELE Mathias TAYEM
Administrateur Civil Principal



REPUBLICHE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI

PREFECTURE DE KOUSSE

SECRETARIAT PARTICULIER



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

FAR NORTH REGION

LOGONE AND CHARI DIVISION

DIVISIONAL OFFICE OF KOUSSE

PRIVATE SECRETARY

21 SEPT 2023

COMMUNIQUE N° 01/C/K23/SP/2023 DU

PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS DE CONSULTATION DU DOSSIER DE DEMANDE DE COTATIONN°004/DDC/K23/CDPM/2023 DU 18/08/2023 POUR L'ACQUISITION D'UNE PIROGUE A COQUE AMENAGEE ET D'UN MOTEUR DE 40 CV AVEC DES EQUIPEMENTS DE SECURITE EN VUE DU DEPLACEMENT DES POPULATIONS DES ARRONDISSEMENTS DE LOGONE-BIRNI ET ZINA, DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI, REGION DE L'EXTREME-NORD.

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC -MINEPAT-EXERCICE 2023

LE PREFET DU DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI
AUTORITE CONTRACTANTE

Communiqué : conformément aux dispositions du Dossier de Demande de Cotation susmentionné, le résultat de ladite consultation se présente comme suit :

Objet	Entreprise	Montant TTC corrigés des offres (FCFA)	Délai (jours)	Observation
ACQUISITION D'UNE PIROGUE A COQUE AMENAGEE ET D'UN MOTEUR DE 40 CV AVEC DES EQUIPEMENTS DE SECURITE EN VUE DU DEPLACEMENT DES POPULATIONS DES ARRONDISSEMENTS DE LOGONE-BIRNI ET ZINA, DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI, REGION DE L'EXTREME-NORD	ETS ALH SOUMALA BP 48 KOUSSE Tél. 699 634 740	13 520 000	60	Unique soumissionnaire : retenu

L'Entreprise adjudicataire ci-dessus est invitée à se présenter, dès publication du présent communiqué à la Préfecture de Kousseri pour l'établissement du projet de la Lettre-Commande/.

AMPLIATIONS :

- ARMP-ENMra
- DDMINEPAT-LC
- DDMINMAP-LC
- PDTCDMP-LC
- INTERESSEE
- AFFICHAGE
- CHRONO/ARCHIVES



FOMBELE Mathias TAYEM